

Un vrai Projet de Ville

Conflans n'est pas une ville ordinaire. Elle jouit d'un cadre exceptionnel et bénéficie d'une renommée emblématique.

La renaissance du transport fluvial avec la future liaison «Le Havre-Europe du Nord» et la croissance du secteur de la navigation de plaisance sont des opportunités qu'il faut savoir saisir.



«EN BORD DE SEINE»

- **Implantation** d'éléments d'accueil aux entrées de ville, sur le thème de l'eau – aménagement paysagé du quai de Gaillon sur le modèle et dans la continuité du quai des Martyrs.
- **Reconfiguration** et traitement paysager du Cours de Chimay/Confluent de la Seine et de l'Oise, des quais : Eugène Le Corre, destiné à l'accostage des unités de transport, et République/ Promenade F. Mitterrand aménagé en cheminement piétonnier vers la Chapelle «Je Sers».

autour des «Rives de Seine»

Nous vous proposons de référencer une nouvelle économie de développement par rapport aux cours d'eau, à développer en partenariat avec les organismes institutionnels et les professionnels des secteurs concernés.

Le quartier du centre-ville n'ayant pas bénéficié ces dernières décennies d'investissements significatifs, il apparaît que c'est autour des quais et du centre-ville qu'il convient de faire porter les efforts. Le centre-ville baigné par le fleuve est à la fois le cœur et l'âme de Conflans auquel il est temps de redonner du lustre. C'est l'objet de notre «Projet de Ville» créateur d'emplois et de développement économique.

Il est à noter un réel besoin d'accueil en terme touristique car c'est souvent plus de deux milles visiteurs qui se promènent le week-end sur les quais de Conflans.



Nous réaliserons notre Projet de Ville en procédant à un certain nombre d'aménagements et de créations d'équipements indispensables au développement de l'économie conflanaise.



- **Création** d'une zone d'accueil équipée pour la plaisance fluviale près du marché du Port – implantation de salle de spectacles, commerces et restaurants flottants et d'échoppes d'artisanat valorisantes pour le site.
- **Maintien** et requalification du marché du Port autour d'une mini structure de type «halles».
- **Implantation** d'un hôtel de tourisme en bord de Seine permettant le déroulement de manifestations de type séminaires.
- **Création** d'un Label «Ville de Conflans» destiné à mettre en valeur et récompenser les produits et services conflanais.





- **Aménagement** et fleurissement du chemin piétonnier à travers la vieille ville.
- **Réaménagement** des places Gévelot et de l'Église.
- **Poursuivre** les travaux de restauration à l'Église St-Maclou.
- **Établissement** d'un programme progressif de rénovation des bâtiments publics et privés traitant à la fois de l'aspect de l'habitat et du fleurissement.



- **Renforcement** des activités de l'Office de Tourisme dans sa mission de promotion de l'image de Conflans en France et en Europe.
- **Développement** des croisières fluviales et création d'une navette promenade régulière.
- **Aménagement** de la place Fouillere rendue semie-piétonnière.
- **Création** d'une navette de minibus, y compris les dimanches et jours fériés, entre la gare RER de Fin d'Oise et l'extrémité du quai de Gaillon.
- **Lancement** d'une étude de faisabilité concernant l'implantation de parkings flottants.
- **Aménagement**, selon les dispositions du PPRI, de l'ancienne Ile de Devant de la rive gauche en zone de terrain de loisirs et de manifestations de plein air.



«EN ÉVÈNEMENTIEL»

- **Création** d'un «Festival des Fleuves et Rivières» intégrant les manifestations du Pardon de la Batellerie, l'implication des comités de quartiers, des écoles professionnelles et des représentants du secteur économique de la voie d'eau avec l'organisation de salons professionnels. Evènement fédérateur pour tous les Conflanais et de large promotion pour la ville.

«EN CENTRE ET DANS LA VIEILLE VILLE»

- **Encouragements** apportés aux Unions du Commerce et facilités données à l'organisation de manifestations commerciales ponctuelles.
- **Animation** et revitalisation du centre commercial.
- **Élaboration** d'un projet de construction d'un centre administratif autour de l'Hôtel de Ville avec parking sur niveaux.
- **Envisager** la rue Maurice Berteaux piétonnière certains jours, à certaines heures.
- **Restauration** des bâtiments du Château Gévelot et développement de la muséographie du Musée de la Batellerie.
- **Restauration** des serres et embellissement du parc municipal et des terrasses.

«EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE»

- **Création** et implantation d'un pôle de compétences spécifiques orienté dans les domaines de l'économie et de l'écologie fluviale ayant comme objectif principal la mise en œuvre de structures privées ou publiques destinées à prévenir et gérer les conséquences environnementales du nouveau trafic fluvial. Projet ambitieux et porteur de création de nombreux emplois de très haute qualification.

Notre Projet de Ville décliné dans tous les secteurs de l'action communale est une force de proposition qui permettra à Conflans de renouer avec son passé fortement lié au fleuve et de redevenir une capitale incontournable et d'expansion.



Commerce et Artisanat



• **D'utiliser** tous les dispositifs récents accordés à la commune en faveur de la sauvegarde du commerce de centre-ville :

- à travers les contrats de centre-ville en partenariat avec le Conseil Général des Yvelines et la Chambre de Commerce des Yvelines et du Val d'Oise.
- l'application des dispositions du décret 2007-1827 publié au Journal Officiel le 28 décembre 2007, permettant à la ville d'user du droit de préemption sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux. À présent, la commune aura la possibilité de mieux jouer son rôle de régulateur en matière de commerce et pourra veiller à sa bonne répartition. Un processus

qui dans certains cas pourrait éviter la mort de l'activité commerciale de quartiers.

- dans l'hypothèse de la mise en place, après étude préalable, d'une société d'économie mixte permettant à la Ville de se porter acquéreur de surfaces commerciales en vente avant de les céder ultérieurement après les avoir transformées en surfaces commerciales rentables pour les commerçants entrepreneurs, voire pour certaines grandes enseignes.

• **De promouvoir** l'image des commerçants de proximité.

• **De créer** un Label Qualité Conflans sous l'égide de la Mairie et des Associations de commerçants et artisans.

Entreprise

• **La mise** en place d'un Club des entrepreneurs, permettant aux chefs d'entreprises et décideurs éco-

nomiques locaux de se rencontrer et de créer un partenariat avec la Ville.

Environnement et qualité de la vie



• **La mise** en place d'un «Pôle de développement durable» dans les services de la Mairie.

• **La construction** de bâtiments neufs aux normes Haute Qualité Environnementale.

• **D'encourager** la construction d'un lotissement Haute Qualité Environnementale.

• **L'aménagement** de pistes cyclables sécurisées.

• **La formation** du personnel communal aux techniques et méthodes relatives à l'environnement et au

développement durable.

• **La mise** en place d'un plan d'économies des fluides pour tous les bâtiments et services communaux (eau, électricité, gaz, fuel).

• **Le remplacement** des véhicules communaux à moteur classique (après étude de rentabilité économique à terme et de l'établissement d'un bilan de pollution) par des véhicules propres (électriques ou aux biocarburants).

A. 104

Un bel exemple d'intérêts divergents au détriment de l'intérêt général de la population conflanaise.

Ce projet datant de 1965, a finalement été lancé au début des années 1990 par le Maire (PS) de Conflans, Michel ROCARD, alors qu'il était Premier Ministre !...

Cela s'est traduit par la proposition du tracé «rouge» dit «historique» passant vers Maurecourt, Andrézy et Chanteloup.

Après maintes discussions, protestations, manifestations, contre-propositions et constitution d'un Comité de Communes de défense, la couverture du tracé «rouge» était acquise pour la partie longeant le nord de la commune de Conflans. Rappelons que le tracé «rouge» n'empiétait pas sur le territoire conflanaise.

En 1998, le Maire (PS) de Conflans, Jean-Paul HUCHON est élu Président de la Région Ile-de-France. La majorité du Conseil Régional refuse le financement des protections et couvertures de l'A.104.

Nouvelles manifestations, blocage du dossier, réunions et débats publics.

En octobre 2006, le Ministre des Transports et les Services de l'État choisissent le tracé dit «vert».

C'est ce tracé qui mutile Conflans.

Nous n'acceptons pas ce tracé allant à l'encontre de la qualité de vie des Conflanais et ruinant parfois les efforts de toute une vie.

Pour ce qui concerne le Groupe des Élus de l'Opposition Municipale, présidé à l'époque par Annick BLONDEAU, il a dès le début protesté publiquement contre les nuisances imposées par le premier tracé «rouge».

Depuis, le Groupe des Élus de l'Opposition Municipale s'est déclaré favorable au tracé «bleu» passant en dehors de toute zone urbanisée, entre Pierrelaye - Herblay - La Seine et Achères sur la rive gauche.

Ce tracé a été soutenu à l'époque par les principales associations de défense des riverains. Nous ne nous souvenons pas que les élus socialistes conflanais aient soutenu ce tracé d'une logique indémontable et au coût moins élevé. Il suffit de regarder une carte et l'évidence saute aux yeux !

Aujourd'hui, le tracé «vert» est dénoncé par tous. Michel RIFAUT s'est élevé publiquement contre cette décision et notre équipe reste persuadée que le tracé «bleu» est toujours le tracé à privilégier.

À présent, le Maire actuel (PS) de Conflans propose le retour au tracé «rouge» initial. Ce tracé a été

refusé par le Président de la Région Île-de-France qui est aussi adjoint au Maire de Conflans. Toutes ces incohérences et cacophonies s'expliquent par l'instrumentalisation inadmissible du projet de tracé de l'A.104 à des fins électoralistes.

Si d'aventure, le tracé «vert» devenait définitif, notre équipe se battraient afin que cette autoroute soit :

- complètement couverte dans sa traversée de Conflans.

- que son passage se fasse de préférence en sous fluvial.
- que toutes les technologies de pointe actuelles soient mises en œuvre pour supprimer autant que possible toutes les pollutions.

Enfin, nous saisissons cette nouvelle situation pour «recoudre» la ville de Conflans, coupée en deux par l'actuelle N.184, en la couvrant d'espaces verts et en créant de nouvelles liaisons douces permettant de relier à nouveau l'Ouest et l'Est de la ville.

Nous serons vigilants et proposons d'intervenir

- **Inlassablement** auprès des autorités compétentes afin d'augmenter l'altitude de survol de Conflans par les avions en approche d'atterrissage à Roissy. Nous serons attentifs et exigerons de l'Aéroport de Paris qu'il respecte ses engagements pris dans ce domaine.

- **Sur l'évolution** du projet visant à la refonte des équipements de traitement de la station d'épuration «Seine-Aval» et sur la disparition des nuisances olfactives, notamment sur le trajet de l'Émissaire et du front de Seine.

- **Aux côtés** des Associations de défense intervenant dans ces domaines.

- **De rompre** l'isolement de la ville dans un certain nombre de secteurs (Social, transports, tourisme, action économique et emplois)

- **De dialoguer** avec les villes avoisinantes des Yvelines et du Val d'Oise.

- **Notre soutien** à l'activité associative qui est un élément fort participant à l'animation de la ville. La vie associative fédère les énergies et renforce

la cohésion inter-quartiers. Nous aiderons les associations dans leurs actions et les ferons participer à notre Projet de Ville.

- **Notre soutien** à l'activité sportive, forte de 7 000 licenciés. C'est le secteur primordial de la vie associative conflanaise, notamment auprès de la jeune population. Nous aiderons les associations sportives et veillerons à ce qu'un maximum de jeunes puissent

se réaliser et pratiquer leur discipline sportive dans les meilleures conditions. Notre regard sera vigilant sur le bon entretien et le développement nécessaire des équipements sportifs communaux.

- **De maintenir** le niveau actuel de l'activité culturelle, notamment dans ses points forts.

- **Dans le cadre** de notre projet de ville, de définir un projet culturel global s'articulant autour des activités Musée de la Batellerie, théâtre, MJC, médiathèque, école de musique et autres partenaires, d'une façon cohérente et en rapport avec les capacités budgétaires de la commune.

- **Compte tenu** des contraintes budgétaires, nous voulons faire appel au sponsoring et au mécénat d'entreprise pour faire évoluer plus rapidement nos actions culturelles, allant de la réhabilitation de notre patrimoine historique aux manifestations festives.

- **L'aide** à l'insertion professionnelle.

- **L'aide** à l'obtention du permis de conduire pour les plus démunis à hauteur de 350 € en échange de 35 heures de travaux d'intérêt général ou en faveur des personnes âgées.

- **Le maintien** de l'aide aux partenaires locaux (ACR, Mission locale, AIDE).

- **De réintégrer** Conflans dans la structure du PLIE.

Nous regrettons vivement la décision du Maire et de sa majorité d'avoir fait voter, lors de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2007, le retrait de la ville de Conflans du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), alors que cette structure bénéficiait à de nombreux Conflanais, même si cela a un coût.

- **De favoriser** l'implantation de zones de loisirs attractifs pour les plus jeunes à des conditions de coût abordables.



Nuisances
aériennes
et station
d'épuration

Coopération
inter-communale

Vie associative

Sports

Culture

Jeunes et emploi



Séniors

- **Le maintien** et le renforcement de l'aide et des services existants.
- **L'encouragement** à la mise en place d'une structure associative permettant aux jeunes de consacrer quelques heures par mois aux plus anciens pour les aider à lutter contre la solitude.
- **De mettre** en place un dispositif de vigilance en

- périodes critiques de grand froid ou de forte chaleur.
- **De renforcer** par tous les moyens le lien intergénérationnel.
- **D'aider** les personnes âgées aux revenus inférieurs au seuil de pauvreté.
- **De favoriser** la création et l'animation de nouvelles structures d'accueil médicalisées.

Social et habitat

- **De maintenir** l'aide aux plus démunis notamment en faveur des familles monoparentales et permettre aux plus défavorisés de se réinsérer dans la vie sociale et professionnelle.
- **De porter** une attention toute particulière aux personnes handicapées en leur favorisant la vie au quotidien.

- **De maintenir** le niveau légal de logements sociaux en appliquant une politique de l'habitat cohérente et harmonieuse dans tous les quartiers de la ville.
- **De favoriser** la réalisation de petites opérations immobilières à faible densité d'habitat.

Scolaire et petite enfance

- **Le renforcement** du dispositif d'accueil.
- **D'assurer** à Conflans, conformément à la loi, un véritable Service Minimum Educatif à 100% du temps scolaire en cas de grève.
- **La création** d'un forum annuel entre la Ville, les parents d'élèves et leurs associations pour analyser

ensemble les points forts et les points faibles des offres proposées par la Ville en termes de services et d'équipements.

- **L'augmentation** de l'offre en repas «bio» dans les cantines.
- **La redéfinition** des besoins en crèches.

Transports, stationnement et circulation

- **L'élaboration** d'une nouvelle étude du plan de circulation de la ville, tenant compte de notre Projet de Ville, des impératifs et enjeux pour les 20 ans à venir et qui permettrait une meilleure fluidité de la circulation.
- **Le lancement** d'une véritable étude visant à implanter de nouveaux parkings, notamment à proximité des centres administratifs, des zones commerciales et des établissements scolaires.
- **L'étude** et la création d'un parking en étages en centre-ville.
- **La relance** de l'aménagement de la place de la Liberté à Chennevières et des rues adjacentes, avec la participation des riverains, commerçants et associations de quartier.
- **La renégociation** des moyens de transport en commun existants dans le but de mettre en adéquation la demande et la capacité des bus en fonction des lignes desservies, des horaires et des jours de la semaine, avec pour objectif l'amélioration des dessertes inter-

quartiers et la diminution des coûts.

- **L'amélioration** de la desserte de la ville par un allongement des horaires de bus, le soir au départ des gares et par une adaptation des circuits en fonction de l'évolution des besoins.
- **Le rapprochement** avec les villes voisines pour mutualiser et rendre plus efficaces les transports en commun avec l'objectif de diminuer les coûts et de décloisonner les trajets de bus entre Conflans et les autres communes du Confluent et du Val d'Oise.
- **La mise** en place de navettes entre le parking de la gare de Fin d'Oise et les marchés du dimanche.
- **La mise** en place de dispositifs raisonnables, durables, adaptés et valorisant les rues, dans le but de diminuer les vitesses excessives dangereuses et d'améliorer la sécurité routière.
- **La création** de pistes cyclables protégées chaque fois que les rues le permettent.

Espaces verts

- **De protéger** définitivement les derniers petits bois de la ville et de les rendre inconstructibles avant qu'il ne soit trop tard.
- **De poursuivre** les replantations d'espèces nouvelles dans le parc du Prieuré et de réaménager ses superbes serres.
- **L'aménagement** paysagé des berges, des entrées de ville, des abords des établissements scolaires et

administratifs.

- **L'aménagement** paysagé des grands axes de circulation et des liaisons douces.
- **De relancer** la participation de la Ville au concours des villes fleuries du département ainsi que l'encouragement à faire participer les habitants au concours municipal des jardins, balcons et bateaux fleuris.

Sécurité

- **En concertation** avec les associations représentatives, les riverains concernés, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention, les services de polices, et après étude de faisabilité, la mise en place de la vidéo surveillance aux points sensibles de la ville,

sous le contrôle de la Police Municipale, dans le respect des personnes et conformément aux réglementations en vigueur.

- **De favoriser** le stationnement des taxis aux gares.